

1944.06.15 : Artemare : Suardi Carlo, blessé puis décès le lendemain à l'hôpital d'Aix les Bains.

Commissariat de
l'Ain

Section de
Balley

Brigade de
Champagne

N°47 du
13.2.1946

PROCES-VERBAL
de
renseignements
sur le décès du
nommé/SUARDI
CARLO: fusillé
par les alle-
mands le 15
Juin 1944 à
Artemare (Ain)

1. Expédition

GENDARMERIE NATIONALE

Ce jourd'hui, treize février Mil neuf cent qua-
rante six à quinze heures.

Nous soussignés; PAIRE (Clément)
et GALLAND (Henri)

gendarmes à la résidence de Champagne, département
de l'Ain, revêtus de notre uniforme et conformément
aux ordres de nos chefs agissant en vertu d'une
demande de renseignements du Service de recherche
des crimes de guerre ennemis (transmission Section
N°897/3) en visite à Artemare (Ain) avons reçu
la déclaration suivante de:

Mr FONLUPT (Antoine) 63 ans, secrétaire de mairie
à Artemare (Ain)
"Il est exact que SUARDI CARLO a été blessé à
"Artemare le 15 Juin 1944 il fut mené à l'hôpital
"d'Aix les Bains où il est décédé le lendemain.
"SUARDI CARLO a été blessé par les allemands parce
"que d'après la rumeur publique il n'a pas obtem-
"péré aux sommations des allemands. Je ne possède
"pas d'autres renseignements sur son activité car
"il ne résidait pas dans la commune. Il m'est
"impossible de vous donner des renseignements sur
"les auteurs de ce crime.

Nous avons consulté le registre des étrangers
ou nous avons relevé l'état-civil suivant;

SUARDI CARLO, né le 14 Juillet 1900 à Bianzaho
(Italie) célibataire, ouvrier agricole.

Des recherches effectuées à Artemare auprès des
notables et de la population, il a été impossible
de connaître la provenance, la destination et la
formation des troupes ayant opéré dans la région
du 10 au 25 Juin 1944.

QUATRE EXPEDITIONS

Les trois premières, à Mr le Délégué Régional de
Recherche des Crimes de guerre ennemis.
La quatrième, aux archives.

Fait et clos, à Champagne, les jour mois et an
que ci-dessus.

Galland *Paire*

Vu et Transmis par le Commandant de Compagnie
à Mr le Délégué Régional des Crimes de Guerre
à Lyon
Le 26 Février 1946

APRES LE DÉCRET
PROPRETÉ PUBLIQUE